

<b>COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL</b>
---

**Lundi 02 juillet 2018 à 19H00**

**Présents** : BLACHIER Pascale, LECOCQ Yves, ROUCHON Agnès, THIEVENT Guy, MEILLAND Josette, DREVON Chantal, CHARNAY Ludovic, CELLARD Laurent, COMBARMOND Jean-Noël, BONNAY Bruno.

**Absente excusée et représentée** : PELARDY Tamara donne pouvoir à CELLARD Laurent.

**Secrétaire** : BLACHIER Pascale

**Date de la convocation** : 26/06/2018

Présentation par Céline GACHE, chargée de mission à la Direction de l'Aménagement et du Territoire à Saint-Etienne-Métropole, du **Règlement Local de Publicité Intercommunal**. Le RLPI est un document de planification qui régit la publicité, les enseignes et les pré-enseignes implantées sur le domaine public ou privé. Il indiquera notamment les règles à respecter sur la typologie, les formats, les modes d'implantation, les modes d'éclairage, le nombre par support ou entreprise. Une fois le RLPI approuvé, l'instruction des demandes sera de compétence communale (donc du Maire). Les publicités et pré-enseignes devront se mettre en conformité dans un délai de 2 ans et les enseignes dans un délai de 6 ans.

Dans le Parc du Pilat, il y a une interdiction de principe de la publicité. Pour la commune de Pavezin, seules les pré-enseignes dérogatoires indiquant *des activités en relation avec la fabrication ou la vente de produits du terroir par des entreprises locales, les activités culturelles et les monuments historiques, classés ou inscrits, ouverts à la visite* sont autorisées.

Les élus sont donc inquiets quant à la signalisation des auberges et des meublés de tourisme sur notre commune. Les SIL (Signalétique d'Information Locale) pourraient y palier mais ils sont du ressort de la commune et donc pris sur le budget communal et la commune de Pavezin ne pourra pas intégrer cette nouvelle dépense ; malgré la possibilité d'instaurer La Taxe Locale sur la Publicité Extérieure.

Le compte rendu du précédent conseil est approuvé à l'unanimité.

## **DELIBERATIONS**

### **1. Tarif de l'Espace d'Animation La galoche :**

En juin 2017, il avait été décidé de faire un tarif pour la location de la grande salle seule et un autre tarif pour la location de la petite et de la grande salle. Il s'avère qu'il est contraignant de louer la grande salle seule donc il serait souhaitable d'harmoniser les tarifs.

Après délibération et vote, et à partir du 1er octobre 2018, les tarifs seront les suivants :

#### **Week-end et Jours Fériés :**

	Pavezin/Ste Croix	Extérieur
Grande Salle et Petite salle	500	1000

## **QUESTIONS DIVERSES**

### ➤ **Atlas de la biodiversité communale du Parc Naturel Régional du Pilat :**

Le Parc du Pilat a obtenu le soutien de l'Agence Française pour la Biodiversité pour lancer une importante action d'animation et de partage de la connaissance sur le patrimoine naturel à l'échelle de chaque commune : l'opération « Atlas de la Biodiversité Communale » ou ABC. Un référent doit être nommé sur chaque commune. Pour Pavezin, Agnès ROUCHON sera la référente titulaire et Chantal DREVON, la référente suppléante.

➤ **Saint-Etienne-Métropole a décidé de mettre en place un dispositif d'aides directes pour les petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente dans les communes de moins de 2000 habitants.** Cette aide à l'investissement, dotée d'une subvention d'un taux d'intervention de 20% est complémentaire de l'aide régionale orientée sur le même public et propose ainsi un véritable effet levier de 40 % au profit des projets privés en milieu rural. Les dépenses éligibles doivent être comprises entre 10 000 € et 50 000 € H.T. Le dossier de demande de subvention est à retirer auprès des chambres consulaires (CCI ou CMA).

➤ **Point sur les transports scolaires :** la commune avait demandé à Saint Etienne Métropole d'instaurer un tarif spécial sur la ligne de transport scolaire N°28 reliant les écoles de Ste Croix en Jarez et Pavezin. Cela n'est pas possible car la métropole prend déjà en charge 90 % du coût de cette navette.

➤ **Point sur les tarifs de l'Accueil de Loisirs Périscolaire :** Les tarifs de l'ALP restent inchangés pour l'année 2018/2019, seul le prix du repas passe de 4,20 € à **4,40 €** (diminution de la participation communale).

➤ **Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) Ste Croix en Jarez / Pavezin :** En septembre 2018, 86 enfants prendront la route de la rentrée : 27 en classe de PS, MS et GS, 18 en classe de CP, 24 en classe de CE1, CE2 et 17 en classe de CM1, CM2. 4 enfants de TPS arriveront en janvier 2019. Les institutrices ont élaboré un livret d'accueil pour les nouveaux parents.

➤ **Avis sur le PLU de la commune de Pavezin élaboré par Saint Etienne Métropole :** avis favorable du conseil municipal.

➤ **Interconnexion avec le SIEMLY (Syndicat Intercommunal des Monts du Lyonnais) pour l'alimentation en eau de la commune de Pavezin :** Les travaux ont débuté en juillet 2018. L'entreprise SOGEA commencera la pose de la nouvelle colonne d'eau au niveau de la route de la Côte mi-juillet.

➤ **Le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse aura lieu en 2019.**

➤ **Manifestations du CCAS à l'espace d'animation La galoche :**

➤ Le 04 novembre 2018 : Foire aux vins

➤ Le 06 décembre 2018 : Spectacle « Moitié Voyageur » en partenariat avec La comédie itinérante de Saint Etienne

➤ Le 08 février 2019: Spectacle pop western « Loin l'Ouest » du groupe FAHRO, subventionné par le Conseil Départemental de la Loire.

La séance est levée à 21H30.